

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



20 mars 2026

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2026**

Index

Projet de décret	2
Tableau annexé au décret.....	9
Autre annexe	75

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2026

SECTION 1^{re} Dispositions générales

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2026, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'€

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
TOTAUX	667.610	677.505

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

SECTION II Dispositions spécifiques relatives aux Services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er}, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 € peuvent être consenties aux comptes extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8,500 € HTVA.

Autorisation est donnée à ces comptes de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 € HTVA.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 € HTVA.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 850.000 € peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.08.03 et 29.003.11.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- L'Institut Emile GRYZON,
- CERIA, Affaires générales, gestion et entretien
- CERIA, Appui aux écoles
- L'institut Alexandre Herlin

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 600.000 € peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.08.03 et 29.003.11.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- L'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- L'Internat de la Commission communautaire française,
- L'Institut Roger GUILBERT,
- L'Institut Roger LAMBION,
- Labiris,
- Les centres PMS,
- PSE,
- L'Institut LALLEMAND,
- L'Institut GHEUDE,
- ESAC,
- L'auditorium,
- La bibliothèque du Ceria.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 120.000 € peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.08.03 et 29.003.11.01 des insti-

tutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- L'École Jules VERNE,
- Le LAB Marie CURIE.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 414.000 € peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge de l'article budgétaire 29.002.08.01, 29.003.08.05 et des avances de fonds d'un maximum de 30.000 € peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge de l'article budgétaires 29.002.11.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont le nom suit :

- Le complexe sportif d'Anderlecht.

En matière de dépenses d'eau, les comptes extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 85.000 € HTVA.

Le compteable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 30.000 € HTVA à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.009.66.09, 21.009.08.03 et 21.009.11.01.

Article 4

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française et des organismes administratifs publics qui en dépendent (ci-après « décret du 24 avril 2014 »), quand de nouvelles ventilations de crédits dans les limites des crédits d'engagement ou de liquidation du programme concerné sont devenues impossibles faute de crédits suffisamment disponibles, chaque membre du Collège est autorisé à opérer, de manière motivée, par une décision ministérielle, de nouvelles ventilations de crédits entre les différents programmes d'une mission et entre plusieurs missions.

La demande motivée de nouvelle ventilation est introduite auprès de la direction d'administration des affaires budgétaires et patrimoniales de la Commission communautaire française par le Membre du Collège concerné.

Si les nouvelles ventilations concernent des allocations de base qui sont du ressort de différents membres du Collège (dans le cas d'une mission partagée ou d'un programme partagé ou dans le cas de plusieurs missions et/ou programmes appartenant à

plusieurs membres du Collège), la demande motivée est introduite conjointement.

L'avis de l'Inspection des Finances et l'accord du Membre du Collège en charge du Budget sont requis.

Ces nouvelles ventilations sont communiquées sans délai à l'Assemblée et à la Cour des comptes.

Article 5

Par dérogation à l'article 60, alinéa 3 du décret du 24 avril 2014, tout engagement juridique de la division 31 peut faire l'objet d'une liquidation au-delà de 5 ans.

Article 6

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Article 7

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement dans le respect du code économique des AB à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

21.001.42.01	Remboursement de la dotation
21.009.08.07	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures
21.009.55.01	Annulation droits constatés
21.009.66.10	Dotations au Service social
22.001.34.01	Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée
22.001.34.02	Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale
22.001.34.03	Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique
22.001.34.04	Subventions à l'ASBL « fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.001.34.05	Subventions aux Maisons d'accueil
22.001.34.06	Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille
22.001.34.07	Subventions aux réseaux en action sociale

22.001.34.08	Subventions aux services de médiation de dettes	22.002.34.12	Cohésion sociale agréments – Volet local et régional
22.001.34.09	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	22.002.34.13	Subventions pour le co-financement de projets européens financés sur le Fonds Asile et Migration (AMIF)
22.001.34.10	Mise en œuvre du Plan social-santé intégré	22.002.35.01	Subventions pour Infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
22.001.35.01	Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22.004.34.01	Subventions aux services d'aide à domicile
22.002.15.01	Subventions au centre régional d'ap-pui	22.004.34.02	Subventions aux centres de planning familial
22.002.15.02	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22.004.34.03	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées secteur privé
22.002.15.03	Subventions pour le Centre Régional pour le Développement de l'Accompagnement à la scolarité et la Citoyenneté CREDASC	22.004.34.04	Centres de formations d'aides familiaux
22.002.27.01	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22.004.34.05	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge
22.002.27.02	Subventions pour « Lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22.004.34.06	Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées
22.002.27.03	Financement de l'impulsion – Volet local	22.004.34.07	Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle EVRAS
22.002.27.04	Subventions pour le financement des frais de fonctionnement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion soc	22.004.34.08	Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales
22.002.28.01	Subventions pour Infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal	22.004.34.09	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes
22.002.34.01	Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22.006.34.01	Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance
22.002.34.02	Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	22.006.34.02	Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE
22.002.34.03	Financement de l'Impulsion-Volet général	23.001.34.01	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé
22.002.34.04	Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité	23.001.34.02	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale
22.002.34.05	Subventions à l'ASBL « Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles »	23.001.34.03	Subventions à l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.002.34.06	Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	23.001.34.04	Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée
22.002.34.07	Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	23.001.34.05	Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI 6 ^{ème} réforme
22.002.34.08	Décret de cohésion sociale : financement des coordinations locales	23.001.34.06	Accords de Coopération pour les programmes de dépistage de cancer
22.002.34.09	Décret de cohésion sociale : Subventions Innovation	23.001.42.01	Accords de coopération
22.002.34.10	Subventions pour la mise en oeuvre du Service Citoyen	23.002.34.01	Subventions aux services de santé mentale
22.002.34.11	Soutien à la formation des volontaires	23.002.34.02	Subventions aux centres d'accueil téléphonique
		23.002.34.03	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués

23.002.34.04	Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile	26.001.34.14	Pérénnisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel à la formation des jeunes
23.002.34.05	Subventions aux Associations de santé intégrée maisons médicales	26.001.42.01	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
23.002.34.06	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies	26.001.42.02	Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie
23.002.34.07	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	26.001.42.03	Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications
23.002.34.08	Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	26.002.34.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes
23.002.35.01	Subventions pour l'informatisation en matière de santé	26.002.34.02	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens
23.003.34.01	Mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé	26.002.34.03	Subventions à l'ASBL Espace Formation PME
23.003.34.02	Services d'accompagnement et de support	26.002.34.04	Subvention à FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation professionnelle
23.003.34.03	Acteurs en promotion de la santé	26.002.42.01	Subventions à l'OFFA
23.003.34.04	Réseaux en promotion de la santé	26.002.42.02	Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence
23 003 34 06	Fédération bruxelloise de la promotion de la santé	26.003.42.01	Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire
24.009.35.01	Subventions d'investissement en tourisme social secteur privé	26.003.42.02	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés
25.009.38.01	Indemnité exceptionnelle pour les sociétés de cars.	26.003.42.03	Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal
26.001.34.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	28.009.35.01	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées A.R. 1 ^{er} avril 1977
26.001.34.02	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle	29.003.34.01	Initiatives transversales sur le site du CERIA
26.001.34.03	Décret ISP : OISP agréées : financement de l'équipe de base	29.003.34.02	Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement
26.001.34.04	Subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine	29.003.42.01	Subventions de fonctionnement à la H.E.Lucia de Brouckère
26.001.34.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle	29.003.42.02	Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA ASBL
26.001.34.07	Subventions à la FEBISP	29.003.42.03	Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL
26.001.34.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés	30.001.34.01	Subventions de politique générale et transition social-écologique
26.001.34.09	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle		
26.001.34.10	Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle		
26.001.34.11	Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle		
26.001.34.12	Subventions à Skills Belgium		
26.001.34.13	Certifications en matière de validation des compétences		

30.001.34.02	Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances	32.004.34.02	Subventions aux services d'appui individuel
30.001.34.05	Accord non marchand ACS	32.004.34.03	Subventions aux services d'accueil familial
30.001.34.06	Accord non marchand embauche compensatoire	32.004.34.04	Subventions aux services de loisirs inclusifs
30.001.34.07	Accord non marchand Volet Bien Être	32.004.34.05	Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité sociale
30.001.34.08	Accord non marchand primes syndicales	32.004.34.06	Subventions aux services de participation par des activités collectives
30.001.34.09	Projets innovants	32.004.34.07	Subventions aux services d'appui à la formation professionnelle
30.001.34.10	Provision pour accord non marchand	32.004.34.08	Subventions aux projets particuliers agréés
30.001.34.11	Subvention à l'ASBL IFIC	32.004.34.09	Soutien aux projets particuliers
30.001.34.23	Provision index	32.004.34.10	Soutien aux projets innovants
30.001.34.24	Subvention de la plateforme de concertation NM instituée auprès de Bru Partners	32.004.34.11	Subventions aux entreprises de travail adapté
30.001.34.25	Projets Handistreaming	32.004.34.12	Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement
30.001.34.26	Provision Énergie	32.004.34.13	Financement de prestations de services liées aux missions du Phare et des projets transversaux
30.001.34.27	Soutien exceptionnel aux OIPS agréés dans le cadre du programme FSE+	32.004.34.15	Subventions aux services en matière de grande dépendance
30.001.34.28	Accord non marchand Mobilité	32.004.35.01	Subventions pour frais d'investissement aux entreprises de travail adapté
30.001.34.29	Accord non marchand Digitalisation	32.004.38.01	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen
30.001.34.30	Accord non marchand Mutualisation	32.004.38.02	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen
30.001.34.31	Accord non marchand Communication	32.004.42.01	Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé
30.001.35.01	Subventions Mediapark BX1		
30 001 42 01	Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant		
30.001.42.02	Comité d'expert FSE 2021-2027		
30.009.08.01	Frais liés à l'immeuble à Paris		
30.009.34.01	Subventions aux associations		
30.009.34.02	Actions francophonies		
30.009.34.03	Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques		
30.009.42.01	Transfert à WBI		
31.001.28.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes secteur public		
31.001.28.02	Terrains d'accueil pour les gens de voyages		
31.001.28.03	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places secteur public		
31.001.35.01	Dépenses – crèches – Subventions places existantes secteur privé		
31.001.35.02	Dépenses affaires sociales		
31.001.35.03	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places secteur privé		
31.001.35.04	Dépenses – Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées secteur privé		
31.001.35.05	Dépenses – Subventions infrastructures de santé		
31.001.35.06	Subvention exceptionnelle en infrastructure à l'ASBL Centre Nos Pilifs		
32.004.31.01	Aides individuelles		
32.004.31.02	Conventions prioritaires et nominatives		
32.004.34.01	Subventions aux services d'accompagnement		

Article 8

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera d'application uniquement pour l'administration centrale – site Palais pour l'année 2026.

Article 9

En vertu de l'article 60, § 1^{er}, du décret du 24 avril 2014, un engagement provisionnel est autorisé pour toutes les subventions récurrentes accordées en vertu d'un décret, d'un règlement prévoyant des conventions pluriannuelles ou dans le cadre d'un agrément pluriannuel.

Peuvent faire l'objet d'un engagement provisionnel annuel les dépenses de fonctionnement récurrentes suivantes :

- Les dépenses d'énergie et de fourniture d'eau,
- Les frais issus d'un contrat de caissier (banque),
- Les dépenses liées aux contrats d'assurance,
- Les frais de téléphonie,
- Les frais de poste et de timbrage,
- Les frais de catering de l'administration,
- Les frais d'avocat,
- Les frais de location,
- Les frais de transport,
- Les loyers et charges,
- Les frais de maintenance des bâtiments (entretien HVAC, ascenseur, régulation),
- Les dépenses liées à la garantie totale exposées dans le cadre de contrats d'entretien (travaux de mise aux normes et de remplacement des équipements techniques propres aux bâtiments de la Commission communautaire française exposé dans le cadre d'un contrat de maintenance avec garantie totale),
- Les dépenses liées aux dettes.

Article 10

À partir du 1^{er} janvier 2026, les dépenses prévues à l'AB 31.003.1101 « Étoile polaire grosses réparation et aménagement des locaux » sont reprises par l'AB 31.002.1106 « Dépenses enseignement » en vue de rationaliser la maquette budgétaire. L'encours de l'AB 31.003.1101 est transféré vers l'AB 31.002.1106.

SECTION III Dispositions spécifiques relatives aux Organisme Administratifs Publics

Article 11

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2026.

Article 12

Par dérogation à l'article 2 de l'arrêté 2023/745 du Collège de la Commission communautaire française établissant les modalités de consolidation dans le cadre de la présentation du compte général des services du Collège, des services administratifs à comptabilité autonome de la Commission communautaire française et des organismes administratifs publics qui en dépendent, les comptes de Bruxelles-Formation ne sont pas consolidés au compte général de l'Entité francophone bruxelloise.

Article 13

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créées par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

SECTION IV Dispositions spécifiques relatives aux autres engagements de l'Entité francophone bruxelloise

Article 14

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts produits dérivés conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Article 15

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Article 16

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget décréteil et réglementaire.

Article 17

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} mai 2026.

Bruxelles, le 19 mars 2026

Au nom du Collège,

La Membre en charge du Budget,

KARINE LALIEUX

TABLEAU ANNEXE AU DÉCRET

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026

MISSION 01: CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE A.LAAOUEJ

Programme 009: A.LAAOUEJ

Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets

Traitements et indemnités du personnel du cabinet	0111	3	E	273	341
01.009.04.01.1111			L	273	341

Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets

Frais de fonctionnement du cabinet	0111	1	E	9	11
01.009.05.01.1211			L	9	11

Activité 06: Investissements des cabinets

Dépenses patrimoniales du cabinet	0111	1	E	18	22
01.009.06.01.7422			L	18	22

Totaux Programme 009

			E	300	374
			L	300	374

TOTAUX MISSION 01

			E	300	374
			L	300	374

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES				E		352
				L		352
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS				E		22
				L		22

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026

MISSION 02: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE B.DILLIES

Programme 009: B.DILLIES

Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets

Traitements et indemnités du personnel du cabinet	0111	3	E	213	177
02.009.04.01.1111			L	213	177

Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets

Frais de fonctionnement du cabinet	0111	1	E	19	23
02.009.05.01.1211			L	19	23

Activité 06: Investissements des cabinets

Dépenses patrimoniales du cabinet	0111	1	E	12	15
02.009.06.01.7422			L	12	15

Totaux Programme 009

			E	244	215
			L	244	215

TOTAUX MISSION 02

			E	244	215
			L	244	215

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES				E	232	200
				L	232	200
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS				E	12	15
				L	12	15

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026

MISSION 03: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE L.HUBLET

Programme 009: L.HUBLET

Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets

Traitements et indemnités du personnel du cabinet	0111			3	E	195	182
03.009.04.01.1111					L	195	182

Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets

Frais de fonctionnement du cabinet	0111			1	E	17	20
03.009.05.01.1211					L	17	20

Activité 06: Investissements des cabinets

Dépenses patrimoniales du cabinet	0111			1	E	9	11
03.009.06.01.7422					L	9	11

Totaux Programme 009

					E	221	213
					L	221	213

TOTAUX MISSION 03

					E	221	213
					L	221	213

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES				E	212	202
				L	212	202
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS				E	9	11
				L	9	11

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026

MISSION 04: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE A.HENRY

Programme 009: A.HENRY

Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets

Traitements et indemnités du personnel du cabinet	0111	3	E	149	186
04.009.04.01.1111			L	149	186

Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets

Frais de fonctionnement du cabinet	0111	1	E	17	20
04.009.05.01.1211			L	17	20

Activité 06: Investissements des cabinets

Dépenses patrimoniales du cabinet	0111	1	E	12	15
04.009.06.01.7422			L	12	15

Totaux Programme 009

			E	178	221
			L	178	221

TOTAUX MISSION 04

			E	178	221
			L	178	221

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES				E	166	206
				L	166	206
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS				E	12	15
				L	12	15

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026

MISSION 05: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE K.LALIEUX

Programme 009: K.LALIEUX

Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets

Traitements et indemnités du personnel du cabinet	0111	3	E	274	236
05.009.04.01.1111			L	274	236

Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets

Frais de fonctionnement du cabinet	0112	1	E	13	16
05.009.05.01.1211			L	13	16

Activité 06: Investissements des cabinets

Dépenses patrimoniales du cabinet	0112	1	E	3	4
05.009.06.01.7422			L	3	4

Totaux Programme 009

			E	290	256
			L	290	256

TOTAUX MISSION 05

			E	290	256
			L	290	256

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES				E	287	252
				L	287	252
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS				E	3	4
				L	3	4

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026

MISSION 06: PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Programme 009: Subsistance

Activité 01: Transferts de revenus à l'organe législatif de la Région de Bruxelles-Capitale

Dotation à l'Assemblée	0112	1		E	-	4.500
06.009.01.01.4170				L	-	4.500
Totaux Programme 009						4.500
						4.500
TOTAUX MISSION 06						4.500
						4.500

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

E	-	4.500
L	-	4.500

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
MISSION 07: CABINETS							
Programme 009: Substance							
<i>Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets</i>							
Provisions pour sortie de charge							
07.009.04.01.1111	0112			4	E	92	80
					L	92	80
Totaux Programme 009						92	80
						L	80
TOTAUX MISSION 07						92	80
						L	80

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	92	80
	L	92	80

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
MISSION 21: ADMINISTRATION								
Programme 001: Dotation spéciale de la Communauté française								
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs								
21.001.08.01.2130		0170			4	E L	- -	- -
Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels								
Remboursement de la dotation								
21.001.42.01.4524		0170			4	E L	340 340	463 463
Totaux Programme 001							463 463	
Programme 009: Subsistance								
Activité 07: Salaires et charges sociales, salaires en nature								
Rémunérations du personnel statutaire								
21.009.07.01.1111		0131			3	E L	28.647 28.647	28.120 28.120
Rémunérations du personnel contractuel								
21.009.07.02.1111		0131			3	E L	7.751 7.751	8.669 8.669
Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour SFPME								
21.009.07.04.1111		0131			3	E L	440 440	301 301
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat								
21.009.08.01.1211		0131			1	E L	- -	- -
Frais de fonctionnement de la cellule COMMUNICATION								
21.009.08.02.1211		0131			3	E L	45 45	30 30

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Frais de fonctionnement							
21.009.08.03.1211	0133			1	E L	3.380 3.275	3.050 3.050
Frais de location simple (leasing opérationnel)							
21.009.08.04.1211	0133			1	E L	123 123	93 93
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique							
21.009.08.05.1211	0133			2	E L	27 27	34 34
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides							
21.009.08.06.1211	0133			3	E L	- -	- -
Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures							
21.009.08.07.0100	0131			1	E L	864 864	16 16
Frais de fonctionnement bâtiments administratifs							
21.009.08.08.1211	0133			1	E L	1.348 1.288	921 921
Bien-être							
21.009.08.09.1211	0133			3	E L	45 45	20 20
Soutien et accompagnement de la communauté de management							
21.009.08.10.1211	0133			3	E L	25 25	30 30
Dépenses de promotion, de publication et de diffusion liées aux ressources humaines							
21.009.08.11.1211	0131			3	E L	25 25	5 5
Dépenses en matière de transition							
21.009.08.12.1211	0131			1	E L	40 40	25 25
Activité 11: Investissements							
Dépenses patrimoniales							
21.009.11.01.7422	0133			1	E L	184 184	50 50

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026	
Achat de matériel informatique et bureautique 21.009.11.02.7422	0133			1	E L	335 335	335 335	
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P. 21.009.11.03.7422	0133			1	E L	18 18	18 18	
Frais patrimoniaux de la cellule communication. 21.009.11.04.7422	0133			1	E L	- -	- -	5 5
Activité 55: Remboursement de créances / Annulation de droits constatés d'années antérieures								
Annulation droits constatés 21.009.55.01.3300	0131			1	E L	1.163 1.163	1.163 1.163	50 50
Activité 66: Gestion des ressources humaines								
Frais liés au personnel 21.009.66.01.1111	0131			3	E L	1.700 1.700	1.700 1.750	1.700 1.750
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC. 21.009.66.02.1120	0131			4	E L	1.967 1.967	1.967 2.000	2.000 2.000
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant. 21.009.66.03.1120	0131			4	E L	4.983 4.983	5.060 5.060	
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH 21.009.66.04.1120	0131			4	E L	810 810	810 810	
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95 21.009.66.05.1120	0131			4	E L	315 315	312 312	
Dépenses liées aux frais de parcours 21.009.66.06.1211	0131			3	E L	35 35	16 16	

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Frais de gestion du personnel							
21.009.66.07.1211	0131			1	E L	481 481	389 389
Frais de formation du personnel							
21.009.66.08.1211	0131			3	E L	340 340	310 310
Mission du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.							
21.009.66.09.1211	0721			3	E L	102 102	126 126
Dotations au Service social							
21.009.66.10.4160	0131	FACULTATIF		3	E L	1.272 1.272	1.349 1.349
Charges de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME							
21.009.66.11.1120	0131			4	E L	30 30	15 15
Activité 68: Gestion des ressources TIC							
Frais liés à l'informatisation de l'administration							
21.009.68.01.1211	0131			1	E L	3.500 3.500	3.600 3.600
Application E-sub et Hygie							
21.009.68.02.1211	0131			1	E L	370 370	370 370
Application budgétaire et comptable							
21.009.68.03.1211	0131			1	E L	300 300	100 100
Totaux Programme 009						E L	57.929 57.979
TOTAUX MISSION 21						E L	58.392 58.442

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES							
				E		864	16
				L		864	16
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES							
				E		56.829	56.106
				L		56.664	56.156
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E		1.163	50
				L		1.163	50
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES							
				E		1.612	1.812
				L		1.612	1.812
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS							
				E		537	408
				L		537	408

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026
MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES						
Programme 001: Action sociale						
<i>Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects</i>						
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	1070			3	E L	17 17
22.001.08.01.1211						17 17
Promotion, publication, diffusion						
22.001.08.02.1211	1070			2	E L	33 33
<i>Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées</i>						
Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée	1070	FACULTATIF		3	E L	850 869
22.001.34.01.3300						1.590 1.446
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	1070	ORGANIQUE		3	E L	5.108 5.108
22.001.34.02.3300						
Subventions aux services de télégilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique	1070	ORGANIQUE		3	E L	235 235
22.001.34.03.3300						
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	1070	FACULTATIF		3	E L	57 57
22.001.34.04.3300						
Subventions aux Maisons d'accueil	1070	ORGANIQUE		3	E L	17.371 17.333
22.001.34.05.3300						
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	1070	FACULTATIF		3	E L	27 27
22.001.34.06.3300						
Subventions aux réseaux en action sociale	1070	ORGANIQUE		3	E L	318 333
22.001.34.07.3300						325 325

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Subventions aux services de médiation de dettes							
22.001.34.08.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	1.682 1.720	1.847 1.847
Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination							
22.001.34.09.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	200 206	205 205
Mise en oeuvre du Plan Social Santé Intégré							
22.001.34.10.3300	1070	ORGANIQUE		1	E L	170 331	224 253
Agrément des CSSI							
22.001.34.11.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	394 394	475 491
Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées							
Subventions pour l'information en matière d'action sociale							
22.001.35.01.5210	1070	FACULTATIF		1	E L	43 43	129 118
Totaux Programme 001						E L	27.644 27.496
Programme 002: Cohabitation des communautés locales							
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects							
Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale							
22.002.08.01.1211	1070			3	E L	24 24	35 35
Dépenses de toute nature en matière d'accueil des primo-arrivants							
22.002.08.02.1211	1070			1	E L	64 64	64 64
Activité 15: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux institutions publiques régionales et commission communautaire							
Subventions au centre régional d'appui							
22.002.15.01.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	315 314	323 322

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale							
22.002.15.02.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	- -	- -
Subventions pour le Centre Régional pour le Développement de l'Accompagnement à la scolarité et la Citoyenneté (CREDASC)							
22.002.15.03.3300	1070	FACULTATIF		3	E L	91 91	94 94
<i>Activité 27: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux communes, CPAS et les ASBL y liées</i>							
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale							
22.002.27.01.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	- -	- -
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale							
22.002.27.02.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	- -	- -
Financement de l'impulsion - Volet Local							
22.002.27.03.4321	1070	ORGANIQUE		3	E L	1.572 1.578	1.607 1.600
Subventions pour le financement des frais de fonctionnement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale du réseau officiel subventionné pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants							
22.002.27.04.4321	1070	ORGANIQUE		1	E L	9 9	6 6
<i>Activité 28: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux communes et CPAS</i>							
Décret de cohésion sociale- soutien à l'investissement et à l'infrastructure							
22.002.28.01.6321	1070	ORGANIQUE		1	E L	300 300	300 297
<i>Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées</i>							
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale							
22.002.34.01.3300	1070	FACULTATIF		3	E L	1.858 1.825	1.734 1.701
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes							
22.002.34.02.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	1.114 1.110	1.143 1.140

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026	
Financement de l'impulsion - Volet général	1070	ORGANIQUE		3	E	508	509	
22.002.34.03.3300					L	498	506	
Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité								
22.002.34.04.3300	1070	FACULTATIF		3	E	1.275	1.405	
					L	1.543	1.399	
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"								
22.002.34.05.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	200	200	
					L	200	200	
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants								
22.002.34.06.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	3.839	3.716	
					L	3.827	3.716	
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants								
22.002.34.07.3300	1070	FACULTATIF		3	E	76	102	
					L	86	97	
Décret de cohésion sociale : financement des coordinations locales								
22.002.34.08.3300	1070	FACULTATIF		3	E	121	119	
					L	120	118	
Décret de cohésion sociale : Subventions Innovation								
22.002.34.09.3300	1070	FACULTATIF		3	E	-	-	
					L	70	-	
Subventions pour la mise en oeuvre du Service Citoyen								
22.002.34.10.3300	1070	FACULTATIF		3	E	240	240	
					L	240	240	
Soutien à la formation des volontaires								
22.002.34.11.3300	1070	FACULTATIF		3	E	8	25	
					L	8	25	
Cohésion sociale agréments - Volet local et régional								
22.002.34.12.3300	1070	FACULTATIF		3	E	14.988	16.275	
					L	14.938	16.138	
Subvention pour le co-financement de projets européens financés sur le Fonds Asile et Migration (AMIF)								
22.002.34.13.3300	1070	FACULTATIF		3	E	228	228	
					L	219	228	

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
<i>Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées</i>							
Subventions pour Infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIP1 associatif	1070	ORGANIQUE		1	E	-	-
22.002.35.01.5210					L	8	-
<i>Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels</i>							
Subventions pour le financement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale reconnu ou subventionné par la Communauté française pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	1070	ORGANIQUE		3	E	500	500
22.002.42.01.4524					L	500	500
Totaux Programme 002					E	27.330	28.625
					L	27.572	28.426
Programme 004: Famille							
<i>Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées</i>							
Subventions aux services d'aide à domicile	1040	ORGANIQUE		3	E	42.006	43.258
22.004.34.01.3300					L	41.437	43.530
Subventions aux centres de planning familial	1040	ORGANIQUE		2	E	11.421	12.301
22.004.34.02.3300					L	11.941	12.301
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	1040	ORGANIQUE		3	E	523	535
22.004.34.03.3300					L	522	534
Centres de formations d'aides familiaux	1040	ORGANIQUE		3	E	266	267
22.004.34.04.3300					L	266	266
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	1040	FACULTATIF		3	E	262	274
22.004.34.05.3300					L	258	268
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	1040	ORGANIQUE		3	E	138	141
22.004.34.06.3300					L	138	141
Subventions pour la mise en oeuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	1040	FACULTATIF		2	E	83	84
22.004.34.07.3300					L	83	84

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales							
22.004.34.08.3300	1040	FACULTATIF		2	E L	140 139	143 142
Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes							
22.004.34.09.3300	1040	FACULTATIF		2	E L	201 201	181 180
Totaux Programme 004						E 55.040 L 54.985	57.184 57.446

Programme 006: Soutien a la Politique d'accueil de la petite enfance

Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects

Prestations de tiers, frais d'étude, colloques, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration							
22.006.08.01.1211	1090			3	E L	23 23	53 53
Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication							
22.006.08.02.1211	1090			3	E L	17 17	21 21

Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées

Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance							
22.006.34.01.3300	1090	FACULTATIF		3	E L	220 220	232 271
Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE							
22.006.34.02.3300	1090	FACULTATIF		3	E L	185 185	185 185
Totaux Programme 006						E 445 L 445	491 530
TOTAUX MISSION 22						E 107.310 L 108.034	113.944 113.898

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique						
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES						
				E	178	223
				L	178	223
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS						
				E	104.708	111.179
				L	105.418	111.154
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES						
				E	2.081	2.113
				L	2.087	2.106
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS						
				E	43	129
				L	51	118
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES						
				E	300	300
				L	300	297

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Programme 002: Services ambulatoires							
<i>Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées</i>							
Subventions aux services de santé mentale	0720	ORGANIQUE		3	E L	23.655 24.567	24.766 24.766
Subventions aux centres d'accueil téléphonique	0720	ORGANIQUE		3	E L	1.202 1.259	1.230 1.230
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués	0720	ORGANIQUE		3	E L	1.250 1.284	1.401 1.401
Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile	0720	ORGANIQUE		3	E L	2.420 2.522	2.278 2.278
Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)	0720	ORGANIQUE		3	E L	6.985 7.263	7.186 7.186
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies	0720	ORGANIQUE		3	E L	8.767 9.132	9.181 9.181
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	0720	FACULTATIF		3	E L	631 585	653 641
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	0720	ORGANIQUE		3	E L	717 751	733 733
<i>Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées</i>							
Subventions pour l'information en matière de santé	0720	FACULTATIF		1	E L	- -	75 75
23.002.35.01.5210							
Totaux Programme 002						E L	47.503 47.491

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Programme 003: Promotion de la santé, matières transférées de la Communauté française							
<i>Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées</i>							
Mise en oeuvre du PSSI volet Promotion de la Santé 23.003.34.01.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	451 451	499 518
Services d'accompagnement et de support 23.003.34.02.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	1.880 1.878	1.922 1.923
Acteurs en promotion de la santé 23.003.34.03.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	4.126 4.119	4.294 4.049
Réseaux en promotion de la santé 23.003.34.04.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	196 196	200 200
Programmes de médecine préventive 23.003.34.05.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	- -	- -
Fédération bruxelloise de la Promotion de la Santé 23.003.34.06.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	84 84	86 86
Totaux Programme 003						E L	7.001 6.776
TOTAUX MISSION 23						E L	57.378 56.992

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique						
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES						
				E	20	60
				L	20	60
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS						
				E	54.269	57.122
				L	56.147	56.736
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES						
				E	143	121
				L	192	121
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS						
				E	-	75
				L	-	75

Dépenses						COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026

MISSION 24: TOURISME

Programme 009: Substance

Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects

Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration		0473			3	E	-	-
						L	-	-
Promotion, publication, diffusion								
24.009.08.02.1211		0473			1	E	41	41
						L	41	41
Frais de fonctionnement des auberges de jeunessees								
24.009.08.03.1211		0473			1	E	104	104
						L	104	104

Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées

Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)								
24.009.35.01.5210		0473	ORGANIQUE		1	E	720	720
						L	720	720
Totaux Programme 009						E	865	865
						L	865	865
TOTAUX MISSION 24						E	865	865
						L	865	865

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES							
				E		145	145
				L		145	145
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E		720	720
				L		720	720

Dépenses						COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026

MISSION 25: TRANSPORT SCOLAIRE

Programme 009: Substance

Activité 07: Salaires et charges sociales, salaires en nature

Rémunération du personnel d'accompagnement	25.009.07.01.1111	0960			3	E L	5.600 5.600	5.681 5.681
Rémunération Superviseurs	25.009.07.02.1111	0960			3	E L	111 111	113 113
Frais liés au personnel d'accompagnement	25.009.07.03.1211	0960			3	E L	432 432	- -

Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects

Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25.009.08.01.1211	0960			1	E L	490 490	369 369
Frais de location simple de bus	25.009.08.02.1211	0960			1	E L	441 441	441 441
Frais de transport	25.009.08.03.1211	0960			3	E L	10.833 10.833	10.938 10.938

Activité 11: Investissements

Achat de véhicules pour les superviseurs	25.009.11.01.7422	0960			1	E L	- -	- -
Achat de biens durables	25.009.11.02.7422	0960			1	E L	- -	- -

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
<i>Activité 38: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux entreprises privées</i>							
Indemnité exeptionnelle pour les société de cars.							
25.009.38.01.3200	0960			1	E L	- -	- -
<i>Activité 66: Gestion des ressources humaines</i>							
Frais liés au personnel d'accompagnement							
25.009.66.02.1111	0960			3	E L	- -	450 450
Totaux Programme 009						17.907 17.907	17.992 17.992
TOTAUX MISSION 25						17.907 17.907	17.992 17.992

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.							Initial 2025	Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES

E	17.907	17.992
L	17.907	17.992

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026
MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE						
Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle						
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects						
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration						
26.001.08.01.1211	0950			3	E L	5 5
Promotion, publication, diffusion						
26.001.08.02.1211	0950			3	E L	25 25
Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 2021-2028						
26.001.08.03.4524	0950			4	E L	34 34
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale						
26.001.08.04.1211	0950	ORGANIQUE		3	E L	4 4
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées						
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique						
26.001.34.01.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	590 590
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle						
26.001.34.02.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	30 30
Décret ISP:OISP agréés: financement de l'équipe de base						
26.001.34.03.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	8.926 8.926
Subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine						
26.001.34.04.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	16 16
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle						
26.001.34.06.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	31 31

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Subventions à la FEBISP							
26.001.34.07.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	45 45	45 81
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés							
26.001.34.08.3300	0950	ORGANIQUE		4	E L	298 239	301 241
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle							
26.001.34.09.3300	0950	ORGANIQUE		4	E L	2.236 2.125	2.256 2.143
Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle							
26.001.34.10.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	44 53	44 44
Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle							
26.001.34.11.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	7 7	7 7
Subventions à Skills Belgium							
26.001.34.12.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	70 70	70 70
Certifications en matière de validation des compétences							
26.001.34.13.4140	0950	FACULTATIF		3	E L	811 811	811 811
Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse - soutien structurel à la formation des jeunes							
26.001.34.14.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	346 214	346 214
<i>Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels</i>							
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE							
26.001.42.01.4550	0950	ORGANIQUE		4	E L	155 155	155 155
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie							
26.001.42.02.4550	0950	ORGANIQUE		4	E L	24 24	24 24

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications	0950	ORGANIQUE		4	E L	73 73	76 76
26.001.42.03.4550							

Totaux Programme 001

E 13.615
L 13.322

Programme 002: Classes moyennes

Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects

Frais de fonctionnement du Service Formation PME (rue de Stalle), prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	0412			1	E L	151 151	186 186
26.002.08.01.1211							
Promotion et autres prestations et travaux par tiers, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	0412			1	E L	44 44	65 65
26.002.08.02.1211							
Dépenses effectuées dans le cadre de projets de mobilités, en ce compris les remboursements éventuels suite à la non consommation de l'enveloppe y afférente	0412			1	E L	12 12	17 17
26.002.08.03.1211							

Activité 11: Investissements

Equipements	0412			1	E L	70 70	10 10
26.002.11.01.7422							

Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées

Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	0412	FACULTATIF		3	E L	437 437	437 437
26.002.34.01.3300							
Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	0412	ORGANIQUE		3	E L	- -	- -
26.002.34.02.3300							
Subventions à l'ASBL Espace Formation PME	0412	ORGANIQUE		3	E L	13.367 13.535	13.535 13.535
26.002.34.03.3300							

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Subvention à FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formatio n, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences							
26.002.34.04.3300	0412			3	E L	548 548	571 571

Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels							
Subventions à l'OFFA							
26.002.42.01.4140	*****	ORGANIQUE		4	E L	156 156	163 163
Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence							
26.002.42.02.4140	*****	ORGANIQUE		4	E L	6 6	6 11
Totaux Programme 002					E L	14.791 14.959	14.990 14.995

Programme 003: Institut bruxellois francophones pour la formation professionnelle

Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels							
Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)							
26.003.42.01.4140	*****	ORGANIQUE		3	E L	58.091 58.091	58.106 58.106
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics							
26.003.42.02.4140	*****	ORGANIQUE		3	E L	2.420 2.420	2.420 2.420
Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal							
26.003.42.03.4140	*****	ORGANIQUE		3	E L	2.693 2.693	2.693 2.693
Totaux Programme 003					E L	63.204 63.204	63.219 63.219
TOTAUX MISSION 26					E L	91.610 91.485	92.030 91.766

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					E	241	302
					L	241	302
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					E	26.836	27.214
					L	26.711	26.945
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E	64.463	64.504
					L	64.463	64.509
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS					E	70	10
					L	70	10

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
MISSION 27: DETTES								
Programme 001: Bâtiments scolaires								
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Frais de fonctionnement								
27.001.08.01.1211		0112			1	E	119	119
						L	119	119
Activité 19: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux entreprises publiques et institutions publiques de crédit								
Dotation à la SPABSB								
27.001.19.01.2110		0171			1	E	-	-
						L	-	-
Totaux Programme 001						E	119	119
						L	119	119
Programme 002: Charges financières								
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Intérêts-charges financières								
27.002.08.01.2160		0112			1	E	60	100
						L	60	100
Totaux Programme 002						E	60	100
						L	60	100
Programme 007: Dettes bâtiments rue des palais								
Activité 13: Intérêts sur la dette								
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)								
27.007.13.01.2110		0171			1	E	175	90
						L	175	90

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES				E		119	119	119
				L		119	119	119
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ				E		235	235	190
				L		235	235	190
9.DETTE PUBLIQUE				E		1.524	1.524	1.608
				L		1.524	1.524	1.608

Dépenses						COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
MISSION 28: INFRASTRUCTURES SPORTIVES PRIVEES								
Programme 009: Subsistance								
Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées								
Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R.01/04/1977)								
28.009.35.01.5210		0810	ORGANIQUE		1	E L	268 268	268 268
Totaux Programme 009						E L	268 268	268 268
TOTAUX MISSION 28						E L	268 268	268 268

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

5. TRANSFERTS EN CAPITAL Á DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS

E	268
L	268

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
MISSION 29: ENSEIGNEMENT								
Programme 002: Complexe sportif et Hall sportif								
Activité 07: Salaires et charges sociales, salaires en nature								
Rémunération du personnel du complexe sportif		0131			3	E	1.339	1.227
29.002.07.01.1111						L	1.339	1.227
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Dépenses de fonctionnement								
29.002.08.01.1211		0131			1	E	335	214
						L	335	214
Précompte immobilier du Complexe Sportif.								
29.002.08.02.1250		0810			1	E	55	60
						L	55	60
Activité 11: Investissements								
Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel								
29.002.11.01.7422		0810			3	E	50	70
						L	50	70
				Totaux Programme 002		E	1.779	1.571
						L	1.779	1.571
Programme 003: Enseignement								
Activité 07: Salaires et charges sociales, salaires en nature								
Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole		0940			3	E	6.810	6.605
29.003.07.01.1111						L	6.810	6.605
Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires								
29.003.07.03.1111		0940			3	E	14	14
						L	14	14
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole								
29.003.07.04.1111		0940			3	E	19.260	20.276
						L	19.260	20.276

Dépenses					COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole							
29.003.07.05.1111	0940			3	E L	2.218 2.218	1.518 1.518
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects							
Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement							
29.003.08.01.1211	0940			3	E L	100 100	125 125
Frais relatifs aux missions internationales							
29.003.08.02.1211	0940			3	E L	20 20	20 20
Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole							
29.003.08.03.1211	0940			1	E L	14.265 14.265	12.787 12.787
Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'enseignement							
29.003.08.04.1211	0940			3	E L	200 200	200 200
frais de maintenance des bâtiments scolaires et assimilé.							
29.003.08.05.1211	0940			3	E L	2.693 1.473	1.729 1.729
Initiatives et soutien aux élèves précarisés							
29.003.08.06.1211	0940			3	E L	100 100	120 120
Dépenses de fonctionnement informatique							
29.003.08.07.1211	0940			3	E L	600 600	563 563
Dépenses de fonctionnement - Contrats de location							
29.003.08.08.1211	0940			3	E L	115 115	168 168
Activité 11: Investissements							
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole							
29.003.11.01.7422	0940			1	E L	1.500 1.500	1.500 1.500

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole							
29.003.11.02.7422	0940			1	E L	201 201	176 176
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.							
29.003.11.03.7422	0940			1	E L	10 10	10 10
Dépenses patrimoniales pour les bâtiments scolaires et assimilé.							
29.003.11.04.7422	0940			1	E L	60 40	30 30
Achats de biens durables informatiques pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute Ecole							
29.003.11.05.7422	0940			1	E L	900 900	893 893
Contrat leasing enseignement							
29.003.11.06.1211	0940			1	E L	15 15	- -
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées							
Initiatives transversales sur le site du CERIA							
29.003.34.01.3300	0940	FACULTATIF		3	E L	50 50	75 75
Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement							
29.003.34.02.3300	0940	FACULTATIF		3	E L	150 150	300 300
Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels							
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckère							
29.003.42.01.4150	0940	ORGANIQUE		1	E L	691 691	691 691
Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA ASBL							
29.003.42.02.4160	0940	ORGANIQUE		3	E L	15 15	15 15
Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL							
29.003.42.03.4160	0940	ORGANIQUE		3	E L	30 30	30 30

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Activité 66: Gestion des ressources humaines								
Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Frais liés au personnel								
29.003.66.01.1111		0940			3	E L	550 550	672 672
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant								
29.003.66.02.1120		0131			3	E L	854 854	877 877
Frais de gestion du personnel								
29.003.66.03.1212		0131			1	E L	3 3	1 1
Frais liés au personnel enseignant								
29.003.66.04.1111		0940			3	E L	570 570	698 698
Totaux Programme 003							E L	50.093 50.093
TOTAUX MISSION 29							E L	51.664 51.664

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					E	50.116	47.874
					L	48.896	47.874
					E	200	375
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					L	200	375
					E	736	736
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					L	736	736
					E	2.721	2.679
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS					L	2.701	2.679

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES(MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE							
Programme 001: Politique générale							
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects							
Tableaux de bord	0112			4	E L	- -	- -
30.001.08.01.1211							
Promotion, publication et diffusion	0112			3	E L	70 70	327 327
30.001.08.02.1211							
Promotion, publication, étude dans le cadre de l'égalité des chances	0112			3	E L	20 20	20 20
30.001.08.03.1211							
Déplacement à l'étranger pour missions de politique générale	0112			3	E L	15 15	15 15
30.001.08.05.1211							
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées							
Subventions de politique générale et transition social-écologique	0112	FACULTATIF		3	E L	500 500	500 500
30.001.34.01.3300							
Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances	0112	FACULTATIF		3	E L	100 100	100 100
30.001.34.02.3300							
Contributions financières aux Organismes publics en charge de la promotion de l'égalité	0112	FACULTATIF		2	E L	92 91	92 91
30.001.34.03.3300							
Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)	0112	FACULTATIF		3	E L	93 93	95 95
30.001.34.04.3300							
Accord non marchand ACS	0112			3	E L	1.000 1.000	1.000 1.000
30.001.34.05.3300							

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Accord non marchand embauche compensatoire							
30.001.34.06.3300	0112			3	E L	7.308 7.289	7.330 7.330
Accord non marchand Volet Bien Être							
30.001.34.07.3300	0112			3	E L	548 546	556 554
Accord non marchand primes syndicales							
30.001.34.08.3300	0112			3	E L	230 230	230 230
Projets innovants							
30.001.34.09.3300	0112			3	E L	50 50	50 50
Provision pour accord non marchand							
30.001.34.10.3300	0112			3	E L	653 653	110 110
Subvention à l'ASBL IFIC							
30.001.34.11.3300	0112			3	E L	150 150	253 253
Provision accord non marchand							
30.001.34.15.3300	0112			3	E L	13.937 13.937	13.630 13.731
Provision index et gestion des risques							
30.001.34.23.0101	0112	FACULTATIF		1	E L	- -	- -
Subvention de la plate forme de concertation NM instituée auprès de Bru Partners							
30.001.34.24.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	157 156	158 157
Projets Handistreaming							
30.001.34.25.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	25 25	25 25
Provision Energie							
30.001.34.26.3300	0112	FACULTATIF		1	E L	- -	- -

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Soutien exceptionnel aux OIPS agréés dans le cadre du programme FSE+							
30.001.34.27.3300	0112	FACULTATIF		1	E L	- -	- -
Accords non marchand mobilité							
30.001.34.28.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	2.832 2.832	3.100 3.100
Accord non marchand digitalisation							
30.001.34.29.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	150 150	150 150
Accord non marchand Mutualisation							
30.001.34.30.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	1.836 1.829	1.800 1.800
Accord non marchand communication							
30.001.34.31.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	50 50	50 50
Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées							
Subventions Mediapark BX1							
30.001.35.01.5210	0112			1	E L	- -	480 480
Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels							
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant							
30.001.42.01.4140	0112			3	E L	25 25	25 25
Comité d'experts FSE 2021-2027							
30.001.42.02.4550	0112	FACULTATIF		4	E L	144 144	144 144
Totaux Programme 001						29,985 29,955	30,240 30,337

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES							
				E		206	463
				L		206	463
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E		29.836	29.354
				L		29.813	29.451
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES							
				E		421	421
				L		421	421
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E		-	480
				L		-	480

Dépenses		COCOF				
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026
MISSION 31: INFRASTRUCTURES						
Programme 001: Dépenses initiatives						
<i>Activité 28: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux communes et CPAS</i>						
Dépenses crèches- Subventions places existantes (secteur public)	0443			1	E L	1.767 1.000 801 804
31.001.28.01.6321						
Terrains d'accueil pour les gens de voyages	0443			3	E L	9 9 9
31.001.28.02.6321						
Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur public)	0443			3	E L	2.100 4.556 3.020 4.377
31.001.28.03.6321						
<i>Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées</i>						
Dépenses-crèches-Subventions places existantes (secteur privé)	0443			1	E L	876 1.176 1.876 328
31.001.35.01.5112						
Dépenses affaires sociales	0443			1	E L	476 276 476 414
31.001.35.02.5112						
Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur privé)	0443			3	E L	850 1.200 1.167 435
31.001.35.03.5112						
Dépenses - Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	0443			1	E L	1.897 2.694 7.197 2.112
31.001.35.04.5112						
Dépenses - Subventions infrastructures de santé	0443			1	E L	432 440 595 448
31.001.35.05.5112						
Subvention exceptionnelle en infrastructure à l'ASBL Centre Nos Piliers.	0443	FACULTATIF		1	E L	1.500 - - 870
31.001.35.06.5112						
Totaux Programme 001				E L	9.910 11.351	15.141 9.796

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026	
Programme 002: Dépenses : bâtiments								
Activité 11: Investissements								
Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.11.01.7200	0443			1	E L	500 500	500 435	
Dépenses - Tourisme social 31.002.11.03.7200	0443			1	E L	130 130	130 114	
Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.11.04.7200	0443			1	E L	85 85	85 74	
Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.11.05.7200	0443			1	E L	- -	- -	
Dépenses - Enseignement 31.002.11.06.7200	0443			3	E L	19.250 22.740	10.080 25.729	
Dépenses - Culture 31.002.11.07.7200	0443			1	E L	293 800	600 609	
Totaux Programme 002						E L	11.395 26.961	
Programme 003: Etoile Polaire								
Activité 11: Investissements								
Etoile Polaire- grosses réparations et aménagement des locaux 31.003.11.01.7200	0443			1	E L	60 60	- -	
Totaux Programme 003						E L	- -	
TOTAUX MISSION 31						E L	26.536 36.757	

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique						
5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS				E	6.034	11.311
				L	5.786	4.607
6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				E	3.876	3.830
				L	5.565	5.189
7. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS				E	20.318	11.395
				L	24.315	26.961

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026	
MISSION 32: PHARE								
Programme 003: Etoile Polaire								
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Etoile Polaire-dépenses de fonctionnement	1012			1	E L	157 157	157 157	
Totaux Programme 003								
207 207								
Programme 004: Personnes handicapées								
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation	1012	ORGANIQUE		1	E L	536 536	536 536	
frais de fonctionnement, de communication, d'information et d'organisation de colloques,salons, et formations spéciales non couvertes par le CDCP								
32.004.08.02.1211	1012			3	E L	300 300	70 80	
Frais de fonctionnement du site web "handicap.brussels"								
32.004.08.03.1211	1012			3	E L	- -	95 90	
Frais de fonctionnement "la maison de l'autisme"								
32.004.08.04.1211	1012			3	E L	- -	95 90	
Activité 11: Investissements								
La maison de l'autisme - Dépenses Patrimoniales								
32.004.11.01.7422	1012			3	E L	- -	35 35	

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025 Initial 2026
<i>Activité 31: Transferts de revenus aux personnes physiques</i>						
Aides individuelles						
32.004.31.01.3432	1012	ORGANIQUE		3	E L	600 1.000 500 620
Convention prioritaires et nominatives						
32.004.31.02.3432	1012	ORGANIQUE		3	E L	3.033 3.033 3.156 2.525
<i>Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées</i>						
Subventions aux services d'accompagnement						
32.004.34.01.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	11.083 11.083 11.391 11.391
Subventions aux services d'appui individuel						
32.004.34.02.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	392 392 406 406
Subventions aux services d'accueil familial						
32.004.34.03.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	641 641 660 660
Subventions aux services de loisirs inclusifs						
32.004.34.04.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	153 153 171 171
Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité sociale						
32.004.34.05.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	242 242 251 251
Subventions aux services de participation par des activités collectives						
32.004.34.06.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	358 358 437 437
Subventions aux services d'appui à la formation professionnelle						
32.004.34.07.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	430 430 435 435
Subventions aux projets particuliers agréés						
32.004.34.08.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	3.554 3.554 3.846 3.846

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Soutien aux projets particuliers 32.004.34.09.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	715 823	715 718
Soutien aux projets innovants 32.004.34.10.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	- 65	- 61
Subventions aux entreprises de travail adapté 32.004.34.11.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	37.617 37.617	37.500 37.500
Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement 32.004.34.12.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	132.973 133.473	145.406 145.906
Subventions de prestations de services liées aux missions du Phare et des projets transversaux 32.004.34.13.3300	1012	FACULTATIF		3	E L	- -	- -
Provision pour les subventions relatives à la "Grande dépendance" 32.004.34.14.0100	1012	ORGANIQUE		3	E L	- -	- -
Subventions aux services en matière de grande dépendance. 32.004.34.15.3300	1012	FACULTATIF		3	E L	- -	- -
Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées							
Subventions pour frais d'investissements aux entreprises de travail adapté 32.004.35.01.5112	1012	ORGANIQUE		1	E L	465 465	475 475
Activité 38: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux entreprises privées							
Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen 32.004.38.01.3200	1012	ORGANIQUE		3	E L	3.290 3.650	3.330 3.500
Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen 32.004.38.02.3200	1012	ORGANIQUE		3	E L	20 20	20 20

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES							
				E	457	417	417
				L	457		
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E	195.637	208.760	208.760
				L	197.070	208.983	208.983
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES							
				E	290	310	310
				L	290	310	310
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E	465	475	475
				L	465	475	475
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS							
				E	50	85	85
				L	50	85	85

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2025	Initial 2026	

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES					E	864	16
					L	864	16
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					E	127.489	124.993
					L	126.104	125.043
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ					E	235	190
					L	235	190
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					E	412.649	434.054
					L	416.522	433.694
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E	69.746	74.517
					L	69.801	74.515
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					E	7.530	13.458
					L	7.290	6.743
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E	4.176	4.130
					L	5.865	5.486
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS					E	23.750	14.644
					L	27.727	30.210
9.DETTE PUBLIQUE					E	1.524	1.608
					L	1.524	1.608

AUTRE ANNEXE

BRUXELLES FORMATION

Dépenses	2024	2025	2026	Recettes		2024	2025	2026
		Ajusté 2	Budget Abitré 2			Initial	Ajusté	Budget Arbitré 2
811 Salaires et charges sociales	54 180 739,63	56 336 522,52	62 459 723,43	916 Ventes de biens non durables et de services		-1 864 902,98	-1 146 653,15	-1 084 832,29
8111xxxx Charges salariales	54 180 739,63	56 336 522,52	62 459 723,43	916100xx Formations payantes & facturation partenaires		-1 864 902,98	-1 146 653,15	-1 084 832,29
812 Achats de biens non durables et de services	27 424 608,13	28 040 180,49	28 135 335,26	938 Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif au service des ménages et ménages		-1 642 375,66	-2 221 553,80	-2 171 137,84
812110xx Matières premières et outillages	312 949,00	313 154,29	323 277,55	938000xx Récupération diverses		-1 171 981,66	-1 072 938,80	-942 286,84
812111xx Entretien et location matériel	1 520 447,67	1 645 624,91	1 727 382,53	938110xx Loyers		-420 394,00	-1 098 615,00	-1 178 851,00
8121112x0 Petits Entretien des bâtiments	2 193 941,17	2 244 924,35	1 984 251,00	938300xx Récupération auprès des Co Assurances		-50 000,00	-50 000,00	-50 000,00
8121113xx Fournitures diverses	2 576 706,50	2 564 230,73	2 267 575,59	946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel		-61 161 978,00	-63 203 978,22	-69 230 419,58
8121115xx Frais assurances	71 530,00	104 270,00	104 700,00	946100xx Allocations de Base		-61 161 978,00	-63 203 978,22	-69 230 419,58
8121116xx Autres frais stagiaires	631 248,50	599 004,22	627 818,50	949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels :		-15 970 781,63	-15 863 424,46	-15 609 448,79
8121117xx Partenariat secteur privé	10 174 955,38	10 083 430,05	10 472 510,15	949300xx Récupération auprès d'Oip		-1 235 321,63	-1 087 058,10	-1 051 179,07
8121118xx Autres frais du personnel	272 915,50	392 086,27	281 101,00	949600xx ACS Actiris		-187 000,00	-119 092,34	-159 273,52
8121119xx Autres fournitures	61 420,00	61 030,00	61 930,00	949610xx Subsidés RBC		-14 083 000,00	-14 657 274,02	-14 189 133,20
812120xx Loyers et charges des bâtiments	5 005 762,00	5 006 990,74	5 762 608,67	949700xx Récupération précompte immobilier		-465 460,00		-209 863,00
812210xx Partenariat secteur public	905 935,68	1 071 087,21	1 064 646,27	959 Transferts en capital de l'Etranger :		-13 180 998,53	-12 368 799,97	-12 073 971,67
8121140x Experts	2 253 809,00	2 559 476,14	2 134 783,00	959 Transferts en capital de l'Etranger :		-13 180 998,53	-12 368 799,97	-12 073 971,67
8121145x Frais de communication	1 442 987,74	1 394 871,58	1 322 751,00					
823 Intérêts imputés en débit	15 200,00	17 300,00	13 476,96	Totaux		-93 821 036,80	-94 804 409,60	-100 169 810,17
823000xx Charges financières	15 200,00	17 300,00	13 476,96					
834 Transferts de revenus aux ménages	8 635 864,04	8 084 261,26	8 112 629,76					
834310xx Avantages stagiaires	8 635 864,04	8 084 261,26	8 112 629,76					
845 Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels	831 801,50	261 075,08	478 463,00					
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	831 801,50	261 075,08	478 463,00					
872 Constructions de bâtiments	1 788 618,00	879 188,58	316 500,00					
872xxxx Travaux bâtiments	1 788 618,00	879 188,58	316 500,00					
874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens	944 205,50	1 266 681,67	653 681,76					
874220xx Biens d'investissement hors informatique	123 667,50	243 424,67	112 881,76					
874400xx Logiciels informatiques	5 000,00	0	0,00					
874530xx Matériel informatique	815 538,00	1 023 257,00	540 800,00					
885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administratif	0,00	-80 800,00	0,00					
885200xx Organismes sécurité sociale	0,00	-80 800,00	0,00					
Totaux	93 821 036,80	94 804 409,60	100 169 810,17	Résultats		0,00	0,00	0,00